



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle des sécurités
de Défense et de Protection civiles
Affaire suivie par : Laurence Duperrier
☎ 05.63.22.82.80
✉ laurence.duperrier@tarn-et-garonne.gouv.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE TARN ET GARONNE
BUREAU DU COURRIER

Direction du Cabinet

14 SEP. 2021

Montauban, le -7 SEP. 2021

Monsieur le président,

L'arrêté interministériel du 26 juillet 2021 relatif à la suite donnée à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène "inondations et coulées de boue" pour l'année 2021 a été publié au Journal Officiel du 1er août 2021.

La commune de Caylus n'a pas été classée en état de catastrophe naturelle pour la période du 1er février 2021 au 12 février 2021. Cette non reconnaissance se base sur les rapports de Météo France et sur les précipitations constatées au regard de la quantité décennale observée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de cabinet

Emilie SAUSSINE

Monsieur Michel WEILL
Président du Conseil Départemental
Hôtel du département
100 boulevard Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex